



DROIT DU TRAVAIL

# L'obligation patronale de sécurité

# **Objectif**

Le droit de la santé au travail oblige à protéger les salariés des risques liés à l'activité professionnelle, notamment des risques de harcèlement et de discrimination. L'évaluation des risques, la planification de mesures de prévention et leur mise en œuvre est nécessaire. Ces mesures sécuritaires limitent le pouvoir de direction de l'employeur et sont au fondement d'actions en responsabilité civile.

#### Thèmes abordés

Obligation de sécurité de l'employeur ; risques physiques ; risques psychiques ; obligation de sécurité du salarié ; prévention primaire ; prévention secondaire ; prévention tertiaire ; document unique d'évaluation des risques professionnels ; plan de prévention ; harcèlement moral ; harcèlement sexuel ; agissements sexistes ; discrimination.

# Programme détaillé

Partie 1: Connaître les acteurs

- Faire le point sur les obligations de l'employeur
- Maîtriser les obligations du salarié

Partie 2 : Faire le point sur les actes

- Connaître le document unique
- Déterminer le plan de prévention

**Partie 3**: Faire le point sur la protection contre le harcèlement

- Connaître le harcèlement moral

- Faire le point sur le harcèlement sexuel

Partie 4 : Faire le point sur la protection contre la discrimination

- Déterminer l'existence de la discrimination
- Maîtriser la reconnaissance de la discrimination



Formation animée par

# **Emeric Jeansen**

Maître de conférences HDR en droit privé Université Panthéon-Assas

Tarif: 390 €



Période Du 22 avril 2024 au 30 avril 2025



Durée 6 heures de formation



Public Avocats, Juristes



Niveau 3 Avancé : spécialistes et praticiens expérimentés



Formation **E-learning** 





La certification qualité a été délivre au titre de la ou des catégories d'actions suivantes : Actions de formation





DROIT DU TRAVAIL

# L'obligation patronale de sécurité

# **Prérequis**

Avoir une expérience professionnelle ou des connaissances théoriques dans le thème abordé par la formation.

#### Modalités et délais d'accès

L'inscription à la formation sera validée uniquement après la vérification du respect des prérequis.

L'inscription doit avoir lieu au minimum 6 heures avant la date d'expiration du module e-learning.

### Méthodes mobilisées

Notre formation s'articule sur une alternance d'apports théoriques et pratiques :

- Exposés théoriques à l'aide de supports écrits et vidéo
- Quiz permettant d'évaluer les progrès (15% du temps de formation environ)
- Dernière mise à jour : 22 avril 2024

#### Modalités d'évaluation

### Modalité d'évaluation initiale

- Une évaluation préalable à l'entrée en formation est réalisée dès la demande d'inscription afin d'identifier les connaissances et les besoins de chaque futur participant.

### Modalité d'évaluation finale

- Évaluation sous forme de quiz.
- Fiche d'évaluation finale et demande d'avis par mail après achèvement de la formation.

### Contact et assistance

Alexia D'Cruz: Tel. 01 56 81 00 30 / Mail: alexia.dcruz@pro-barreau.com

# Accessibilité aux personnes handicapées

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous pensez que l'un des futurs bénéficiaires pourraient être en situation de handicap, et pour toute question, y compris l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap:

Dorothée Lavallé: Tel. 01 56 81 00 22 / Mail: dorothee.lavalle@pre-barreau.com Du lundi au vendredi du 9h30 à 13h et de 14h à 17h30



Formation animée par

# Emeric Jeansen

Maître de conférences HDR en droit privé Université Panthéon-Assas

Tarif: 390 €



Période Du 22 avril 2024 au 30 avril 2025



Durée 6 heures de formation



Public Avocats, Juristes



Niveau 3 Avancé : spécialistes et praticiens expérimentés



Formation **E-learning** 











DROIT DU TRAVAIL

# L'obligation patronale de sécurité

BULLETIN D'INSCRIPTION		
A retourner	par courrier : Pro-Barreau, 3, rue de Nesle 75006 Paris	par fax: par e-mail: e-learning@pro-barreau.com
PERSONNE PARTICIPANTE		RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION
☐ Mme ☐ M.		☐ Mme ☐ M.
Nom		Nom
Prénom		Prénom
Tel.		Tel.
E-mail		E-mail
Société / Cabinet		
Adresse		
СР		Ville
Tarif: 390€ TTC  ☐ J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau  ☐ J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN: FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC: CRLYFRPP  ☐ J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30  Fait à:  Le:		
23.		

# Conditions générales de participation

#### Conditions d'inscription et tarifs

Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

#### Documents contractuel

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client. Après validation des différentes étapes de la formation, une attestation de formation est adressée au client.

#### Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer, avant l'inscription, de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

#### Duré

Le client doit valider l'ensemble des étapes de la formation e-learning souscrite avant l'expiration de la période de validité de son abonnement (voir «Période» dans la description du module e-learning).

#### Rétractation

Le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter d'un contrat conclu à distance. Il peut exercer son droit de rétractation en complétant un formulaire téléchargeable sur notre site internet www.pro-barreau.com ou toute autre déclaration de rétractation et en l'adressant par courrier à Pro-Barreau, 3 rue de Nesle 75006 Paris ou par mail à l'adresse contact@pro-barreau.com ou par télécopie au 01/23.49.258. La souscription par un consommateur d'une formation e-learning est un contrat portant sur la fourniture de contenu numérique indépendamment de tout support matériel au sens de l'article L. 221-4 du code de la consommation. Pour accéder immédiatement à un module e-learning, le consommateur doit renoncer à son droit de rétractation.

